



CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

Procès-verbal de la séance du lundi 28 juin 2021

A 20h00, **Charles-Edouard Bonny**, Président du Conseil, ouvre la séance dans la salle communale de Corcelles-près-Payerne en raison du respect de chacun pour le maintien des normes d'hygiène et de distanciation.

31 membres sont présents, 30 membres sont excusés, 17 membres sont absents.
(78 membres au total)

Ordre du jour

1. Appel
2. Démissions, admissions, assermentations.
3. Procès-verbal de la séance du lundi 15 mars 2021.
4. Communications du bureau du Conseil Général.
5. Préavis municipal no 03 / 2021 - Modification Règlement communal sur la protection des arbres (du patrimoine arboré) 2020.
6. Préavis municipal no 04 / 2021 – Avenant au Règlement de police 2020.
7. Préavis municipal no 05 / 2021 – Police des déchets, avenant au Règlement sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets.
8. Préavis municipal no 06 / 2021 – Modification règlement du port
9. Préavis municipal no 07 / 2021 – Comptes communaux – Année 2020.
10. Communications de la Municipalité.
11. Propositions individuelles et divers

Le Président souhaite la bienvenue à tous les Membres du Conseil Général présents, de même qu'aux membres de la Municipalité ainsi qu'à Monsieur Michael Rotzetter boursier. Il excuse Le Syndic Monsieur Jean-Daniel Curchod et Madame Sylviane Cattin secrétaire du bureau communal, absents pour raison de maladie.

Point 1 : Appel

La secrétaire procède à l'appel par ordre alphabétique en nommant les membres excusés. 31 membres sont présents, le quorum est atteint et la séance peut valablement délibérer, selon l'article 47 du règlement du Conseil Général de Chevroux.

Point 2 : Démissions, admissions, assermentations

Le Président a reçu la démission écrite de Madame Colette Vollert

Point 3 : Procès-verbal de la séance du lundi 15 mars 2021

Chacun ayant reçu un exemplaire du procès-verbal avec la convocation, personne n'en demande la lecture.

Madame Fabienne Bonny-Hurni, point 4 : intervention de **Monsieur Jean-Daniel Curchod**, le futur collège à Corcelles ne sera vraisemblablement pas construit avant 2030. Renseignement pris auprès de l'administration de Corcelles, il s'avère que le futur nouveau collège est à l'état de projet et que la date de sa construction dépendra de l'évolution de la population.

Monsieur Marcel Gut-Lacôte signale les points suivants à corriger :

- L'ordonnance des points à l'ordre du jour. Il faut intercaler au point 6, postulat de Monsieur Charles-Edouard Bonny et décaler les points suivants.
- Page 7 du procès-verbal, modifier le dernier point de 8 en 10.
- Page 5, point 7 ; suite à la lecture du courriel de Monsieur Reymond Bonny mentionner qu'il fait partie intégrante du présent-procès-verbal.
- Page 6, point 7 ; rajouter que les fonds en réserve et pour des imprévus environ CHF 230'00.00 ont déjà été utilisés.

Sans autre modification, le procès-verbal est voté et approuvé à l'unanimité.

Point 4 : Communications du bureau du Conseil Général

Communication no 1 : Votations fédérales du dimanche 13 juin 2021, taux de participation 71.55 %

- Objet 2 : Initiative populaire "Pour une eau potable propre et une alimentation saine"; (refusée par 178 non, 76 oui).
- Objet 2 : Initiative populaire "Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse" (refusée par 172 non, 86 oui).
- Objet 3 : Loi COVID-19. (Acceptée par 171 oui, 85 non).
- Objet 4 : Loi sur le CO2. (Refusée par 140 non, 117 oui).
- Objet 5 : Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT). (Acceptée par 164 oui, 89 non).

Communication no 2 : Eclaircissement du **Président** du Conseil Général.

Par suite d'une remarque de la Municipalité lors d'un précédent Conseil Général sur la nomination de plusieurs membres du Conseil d'être simultanément partie prenante dans plusieurs commissions, après recherches et renseignements pris auprès du service juridique du canton, il en ressort :

- Aucun article de notre Règlement du Conseil Général et de la loi sur les communes vaudoises ne l'interdit
- La réponse de la direction générale des affaires constitutionnelles et des communes du canton de Vaud qui confirme "qu'aucune règle de droit cantonal n'interdit à un membre d'un Conseil Général ou communal d'être simultanément membre de plusieurs commissions".

Communication no 3 : Commission culturelle

Après quelques recherches dans les archives, avec l'aide de notre archiviste, il a été trouvé dans le procès-verbal du Conseil Général du 18 décembre 2006, que la Municipalité avait nommé une commission "culture et loisirs" dans le but de dynamiser la vie du village en organisant des expositions et des manifestations ou loisirs de tous genres, en remplacement de l'ancienne société de développement. Un budget de CHF 15'000.00 avait été octroyé.

Comme déjà pré-annoncé, la commission "culture et loisirs" sera sous la responsabilité de la Municipalité dès le 1er juillet 2021, à moins que le Conseil Général n'en décide autrement.

Communication no 4 : Conseil Général 2021 (agenda)

- Lundi 11 octobre 2021 Séance III
- Lundi 13 décembre 2021 Séance IV

Communication no 5 : Remerciement pour fin de législature 2016-2021

Le Président tient, aux noms des conseillers et de lui-même, à remercier l'ensemble de la Municipalité pour le travail effectué durant cette législature qui arrive à son terme.

Le travail fourni a pu parfois être compliqué et n'a peut-être pas évolué comme souhaité. Il est également difficile de satisfaire chacun lors d'intervention tant orale qu'écrite, bien que cela fasse partie des obligations de l'exécutif.

Cette législature aura été marquée par la rénovation en 2 étapes du port, de la construction d'un nouveau débarcadère et de l'assainissement de la route du Village, du stade et de la Motte.

Ces objets, acceptés par le Conseil Général, sont terminés et donnent une excellente image de notre village. Le port, qui a subi une profonde métamorphose, est plaisant à voir et donne une très bonne image de Chevroux loin à la ronde. Le seul bémol restera probablement la partie financière.

La réfection de la grande route (route du village) est une bonne chose pour la sécurité des habitants et pour l'aspect technique des installations des eaux potables, eaux claires, eaux usées, électricité et autres.

Il faut également mentionner les autres travaux et les études entreprises par la Municipalité sortante comme par exemple le plan d'aménagement communal qui est en cours, l'adoption des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux, zone Payerne STEP régionale, le nouveau règlement de police, la réfection du ponton de baignade et pour terminer, malgré la résistance de la Municipalité auprès de l'ASIPE, la fermeture de notre école qui a suscité de vives émotions parmi la population.

Le Président réitère nos remerciements à notre Syndic et aux Municipaux sortants pour le travail effectué durant ces cinq dernières années et leur souhaite bonne suite tant que pour leur avenir professionnel que privé.

Les membres de la Municipalité sortante sont chaleureusement applaudis.

Point 5 : Préavis municipal no 3 / 2021 – Modification Règlement communal sur la protection des arbres (du patrimoine arboré) 2020.

Le Président donne lecture du préavis municipal relatif à ces modifications et invite le rapporteur **Monsieur Christian Bonny** à lire son rapport.

Sans discussion, il est passé au vote : accepté à la majorité sauf 1 abstention

Point 6 : Préavis municipal no 04 / 2021 – Avenant au Règlement de police 2020

Monsieur Charles-Edouard Bonny donne lecture du préavis puis passe la parole à **Jean-François Pradervand** pour la lecture du rapport de la commission concernée.

Aucune remarque n'étant formulée, il est passé au vote : accepté à la majorité sauf 1 abstention.

Point 7 : Préavis municipal no 05 / 2021 – Police des déchets, avenant au Règlement sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets

Le Président lit le préavis. Il est passé ensuite à la lecture du rapport faite par **Monsieur Jean-François Pradervand**

Monsieur Christophe Bonny demande si l'amende de CHF 150.00 peut être cumulée s'il y a récidive.

Monsieur Jonathan Rey répond que chaque infraction devra être facturée indépendamment. Par contre, en cas de récidive, la personne peut être dénoncée par la Municipalité.

Monsieur René Bonny demande qui effectue les contrôles. **Monsieur Jonathan Rey** répond qu'actuellement, ce sont les ouvriers communaux sur place qui peuvent intervenir. Dans l'idéal, ce serait de mettre une barrière. Quant à la pose de caméras, **Monsieur René Bonny** n'est pas favorable.

Comme il n'y a plus question, il est passé au vote : accepté à la majorité sauf 1 abstention.

Point 8 : Préavis municipal no 06 / 2021 – Modification règlement du port

Monsieur Charles-Edouard Bonny donne lecture du préavis puis passe la parole au rapporteur **Monsieur Jean-François Pradervand**.

Aucune question n'étant formulée, il est passé au vote : accepté à l'unanimité

Point 9 : Préavis municipal no 07 /2021 – Comptes communaux – Année 2020

Le Président donne lecture du préavis et reprend, page après page, les postes des comptes de fonctionnement.

Monsieur Christophe Bonny relève au compte 430.314.0 entretien des routes, pourquoi y a-t-il un montant aussi élevé par rapport au budget.

Monsieur Michael Rotzetter boursier répond qu'un montant CHF 250'000.- correspondant à l'entretien de la RC 513 qui a été passé en charge dans ce compte selon le préavis 04/2019.

Le Président donne ensuite lecture du compte des investissements et du Bilan. Il passe ensuite la parole au rapporteur de la commission de gestion **Madame Véronique Gut-Lacôte**. Cette dernière rappelle le montant important sur le dépassement des frais du port et demande toute l'attention du Conseil général. Elle lit le rapport et conformément aux conclusions de ce dernier, et demande que les comptes de fonctionnement 2020 soient acceptés.

En ce qui concerne la gestion financière des travaux du port et compte tenu de son dépassement, la commission de gestion propose un amendement.

S'ensuit une discussion sur le fait de séparer l'acceptation ou non des comptes de fonctionnement et la gestion financière.

Monsieur Jonathan Rey reprend le montant de la dette par habitant, CHF 40'926.00 selon le rapport de gestion et CHF 14'968.60 indiqué sur l'état des dettes de la Commune. La différence provient des droits de boucles et des subventions non prises en compte dans le rapport de gestion. Il propose d'accepter les comptes de fonctionnement, tel que prévu dans le règlement, article 95 du Conseil Général, partant du principe que les comptes correspondent aux pièces justificatives consultées. Par ailleurs, la commission de gestion n'a pouvoir que sur ces derniers et non sur la gestion financière de la Commune.

Monsieur Christophe Bonny ne sait pas, si juridiquement, les 2 postes peuvent être séparés.

Monsieur Jonathan Rey informe les membres du Conseil qu'un préavis sur les frais du port sera prochainement déposé, une fois tous les éléments connus et comptabilisés.

Monsieur Christophe Bonny dicte à la secrétaire le texte de l'amendement éventuel. **Le Président** renonce à ce texte en raison des points discutés ci-dessus.

Madame Evelyne Wolf Bonny demande ce qu'apporterait le dépôt d'un amendement.

Mesdames Martine Roux, Irma Schüpbach et Monsieur Daniel Quintairos sont de l'avis qu'à l'avenir, les comptes de fonctionnement fassent l'objet d'un préavis et le rapport de gestion de la Commune d'un autre.

Le Président constate que la votation doit bien concerner les comptes de fonctionnement 2020, selon Règlement du Conseil Général et ce sont seulement ceux-là qui font l'objet du préavis municipal no 07 / 2021.

Votation sur l'acceptation des comptes de fonctionnement 2020 pour le préavis municipal n° 07/2021 est accepté à la majorité des voix moins 2 avis contraires et 3 abstentions.

La votation pour en donner décharge à la commission de gestion est acceptée, sauf 4 abstentions.

Point 10 : Communications de la Municipalité

Madame Corinne Ranzoni informe les membres du Conseil Général que l'Institut Verdeil a loué notre école. Elle remercie ses collègues qui ont œuvré à ses côtés durant cette dernière législature et souhaite courage et bonne chance aux nouveaux municipaux.

Monsieur Jérôme Schüpbach donne des nouvelles sur la fin de la réfection de la route du Village et confirme que l'eau de la fontaine, une fois les derniers problèmes résolus, sera remise en fonction pour cet hiver.

Monsieur Jonathan Rey informe que le PACom a été déposé pour l'enquête préalable au Canton. Dès son retour, les informations seront données aux habitants.

Point 11 : Propositions individuelles et divers

Monsieur Charles-Edouard Bonny donne lecture de l'interpellation établie par la Présidente de la Commission de gestion concernant les coûts liés à la rénovation des infrastructures du port.

Monsieur Jérôme Schüpbach répond en reprenant ce qui a été déclaré par le Syndic dans les séances du 7 septembre 2020 et 14 décembre 2020 est qui figure dans les procès-verbaux, à savoir qu'il faut attendre le décompte final des coûts établi par le bureau d'ingénieurs CSD.

Le Président fourni, au moyen d'un organigramme, la future structure de la nouvelle Municipalité.

Madame Germaine Bonny remercie la Municipalité pour la bienfaisance du ponton et des douches et a constaté plusieurs problèmes sur l'utilisation des barrières du parking.


Monsieur Jérôme Schüpbach revient sur les nombreux chantiers et le Covid 19 qui ont bien chargé les municipaux durant cette législature 2016-2021. Il remercie le Conseil Général, le bureau communal, le personnel de la voirie pour leur aide et leur confiance.

Monsieur Charles-Edouard Bonny adresse ses derniers mots en tant que Président du Conseil, période durant laquelle il a eu beaucoup de satisfaction à mener différents débats. Il sait pouvoir compter sur le Conseil Général pour prendre les bonnes décisions et d'analyser pragmatiquement les préavis municipaux.

Il souhaite à tous une bonne fin de soirée ainsi qu'une bonne rentrée et encore un grand merci pour votre confiance.

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 22.20 h.

Le Président :


Charles-Edouard Bonny



La secrétaire :


Nicole Ongari